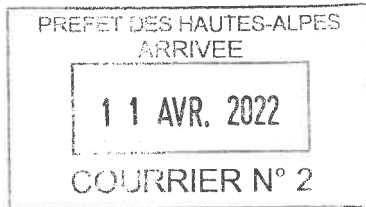




**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gap, le 05/04/2022
2022-73



**Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes**

W

L'Architecte des Bâtiments de France
Chef de l'unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes

à

Bonjour

Madame la Préfète
Préfecture des Hautes-Alpes
28 rue Saint-Arey
05011 GAP CEDEX

A l'attention de Nathaly FERAUD-LATIL

Objet : Instauration de servitudes au titre du code du tourisme sur la commune de RISOUL.

V/REF : Courrier en date du 04/03/2022.

P.J. : dossier en retour

Par courrier en date du 04/03/2022, vous m'avez transmis pour avis un dossier concernant l'instauration de servitudes au titre du code du tourisme sur la commune de Risoul dans le cadre du projet de construction du télésiège de l'Homme de Pierre.

Ce projet est situé hors abords de monuments historiques et hors sites classés et inscrits et à ce titre, l'avis de l'architecte des bâtiments de France n'est pas obligatoire.

L'Architecte des Bâtiments de France
Chef de l'unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes



Cécile MARTIN RAFFIER

Affaire suivie par : Christine PRADEILHE
Téléphone : 04 92 53 15 36
Courriel : christine.pradeilhe@culture.gouv.fr

1 / 1

DRAC PACA
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes
Cité administrative Desmichels
BP 81607 – 05016 Gap cedex
udap05@culture.gouv.fr